



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
23 juin 2026

Date d'affichage :
23 juin 2026

Objet

N° 26.06.30 – 055
Modification tableau des effectifs
– Transformation et création
d'emplois

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Philippe SAINT-MARTIN, Maire.

Présents : Philippe SAINT-MARTIN, Florian DEYGAS, Sandrine QUIGNARD, Olivier PEANNE, Mélissa LARRAZET, Olivier DREZEN, Myriam DESTORS, Franck MARIMPOUY, Dominique GRATIANETTE, Vincent DELFOUR, Françoise GIMENO, Magali COLOMES-REMOIVILLE, Sylvain GALIBERT, Anne-France PLANCHET, Sandrine PRUNIER, Daphnée ETIE, Nicolas POMMIEZ, David LYS, Estelle DUBERT, Mélyssa LELONG, Nelly DUBERTRAND, Al TERSIC, Michel CASTETS, Patrick BEDAT, Sébastien FAISSOLLE, Delphine ALLEGRE, Sandra TOLLIS.

Absents : Jimmy BAMBOUCHE, Frédérique CHARPENEL.

Procurations : Jimmy BAMBOUCHE donne procuration à Philippe SAINT MARTIN – Frédérique CHARPENEL donne procuration à Delphine ALLEGRE.

Secrétaire de séance : Florian DEYGAS.

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs de la Commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique

Vu les propositions de promotion interne et du tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de transformer :
 - 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques et correspondant au grade d'adjoint technique principal 1^e classe en 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise et correspondant au grade d'agent de maîtrise
 - 2 postes à temps complet relevant du cadre d'emplois des rédacteurs et correspondant au grade de rédacteur en 2 postes à temps complet relevant du cadre d'emplois des rédacteurs et correspondant au grade de rédacteur principal 2^e classe
 - 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des rédacteurs et correspondant au grade de rédacteur principal 2^e classe en 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des rédacteurs et correspondant au grade de rédacteur principal 1^e classe
 - 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs et correspondant au grade d'adjoint administratif en 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs et correspondant au grade d'adjoint administratif principal 2^e classe



- 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des ATSEM et correspondant au grade d'ATSEM principal 2^e classe en 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des ATSEM et correspondant au grade d'ATSEM principal 1^e classe
- 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques et correspondant au grade d'adjoint technique principal 2^e classe en 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques et correspondant au grade d'adjoint technique principal 1^e classe
- 1 poste à temps non complet (31,5/35^e) relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques et correspondant au grade d'adjoint technique principal 2^e classe en 1 poste à temps non complet (31,5/35^e) relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques et correspondant au grade d'adjoint technique principal 1^e classe
- 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques et correspondant au grade d'adjoint technique en 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques et correspondant au grade d'adjoint technique principal 2^e classe
- 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation et correspondant au grade d'adjoint d'animation principal 2^e classe en 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation et correspondant au grade d'adjoint d'animation principal 1^e classe
- 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise et correspondant au grade d'agent de maîtrise en 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise et correspondant au grade d'agent de maîtrise principal
- 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants et correspondant au grade d'éducateur de jeunes enfants en 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants et correspondant au grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle
- 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des ingénieurs et correspondant au grade d'ingénieur principal en 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des ingénieurs et correspondant au grade d'ingénieur hors classe

La rémunération et la durée de carrière de ces agents seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour les cadres d'emploi concernés.

Monsieur le Maire est chargé de recruter les responsables de ces postes.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget au chapitre et article prévus à cet effet.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Le Secrétaire,


Florian DEYGAS

Soustons, le 1^{er} juillet 2026,

Monsieur le Maire,

Philippe SAINT-MARTIN

